

OPTICIMA

9, rue Alfred de Musset
69740 GENAS
Téléphone : 04.78.90.08.57
Télécopie :

Adresse de facturation client :

Tarvel facturation
90 rue André Citroen
69740 Genas

Rapport de visite générale périodique

Périodicité : Semestrielle
Date de la vérification : 23/10/2020
Vérificateur OPTICIMA : Gérard MOLINES

Lieu de la vérification :

Tarvel
16 rue Lionel Terray
69740 Genas
Représentant de l'entreprise : Mr Marly

MACHINE EXAMINEE

DESIGNATION : Bras hydraulique sur camion pour benne amovible	MARQUE : MARREL
TYPE : AL7500	N° DE SERIE : 102755
N° INTERNE CLIENT : CA096	

ACTIONS A ENTREPRENDRE

Les vérifications effectuées n'ont fait apparaître ni anomalies ni défauts.

Préambule :

OPTICIMA a le plaisir de vous transmettre le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confié e.

Conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, ce rapport comprend l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, le texte de référence appliqué, les observations éventuelles relevées et le contenu de la prestation effectuée par OPTICIMA, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Les observations relevées correspondent aux écarts constatés, à la date d'intervention par rapport au référentiel indiqué dans le rapport.

Obligations de l'employeur :

Sur la base de ces observations, il appartient à l'employeur de décider ou non de la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement.

L'employeur doit assurer l'archivage et la conservation du présent rapport, un registre de sécurité par établissement doit être tenu à jour.

Contenu de la mission :

Les examens et inspections effectués comportent :

- L'examen visuel de l'état de conservation des parties visibles et accessibles sans démontage de l'équipement et le cas échéant pour les appareils de levage, le chemin de roulement et les supports.
- L'essai de fonctionnement de l'équipement et des dispositifs de protection et dans le cas des appareils de levage, les essais permettant de s'assurer de l'efficacité : (extrait article 6 de l'arrêté du 01 mars 2004).
 - ✓ Des freins ou dispositifs équivalents destinés à arrêter, puis à maintenir, dans toutes leurs positions, la charge ou l'appareil ;
 - ✓ Des dispositifs contrôlant la descente des charges ;
 - ✓ Des dispositifs limitant les mouvements de l'appareil de levage et de la charge tels que limiteurs de course, limiteur de relevage, limiteurs d'orientation, dispositifs anticollision, dispositifs parachutes ;

DESIGNATION : Bras hydraulique sur camion pour benne amovible	MARQUE : MARREL
TYPE : AL7500	N° DE SERIE : 102755
Porteur immatriculation : BW-040-VB	N° INTERNE CLIENT : CA096
TEXTE DE REFERENCE : arrêté du 1 ^{er} mars 2004	

CARACTERISTIQUES

Equipement de préhension : crochet	Bras hydraulique commandé par 2 vérins hydrauliques
------------------------------------	---

ESSAIS EN CHARGE

Dispositif soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes Equipement de préhension installé : crochet	6000 kg	6000 kg

Nota : Si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne « charge de référence », il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

CONDITION DE REALISATION DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

ESSAIS DE FONCTIONNEMENT : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation.

POINTS NON VERIFIES : Néant

RESULTATS DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

Les vérifications effectuées n'ont fait apparaître ni anomalies ni défauts.

DESIGNATION : Bras hydraulique sur camion pour benne amovible	MARQUE : MARREL
TYPE : AL7500	N° DE SERIE : 102755
Porteur immatriculation : BW-040-VB	N° INTERNE CLIENT : CA096
TEXTE DE REFERENCE : arrêté du 1 ^{er} mars 2004	

LISTE DES POINTS APPLICABLES

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des points non vérifiés indiqués en page 3.

A – DOCUMENTATION		C – ORGANES DE COMMANDE	
1 : Carnet de maintenance	V	1 : Contacteurs de commandes	V
2 : Affichage capacité	V	2 : Identification des commandes	V
3 : Affichage divers (plaque constructeur...)	V	3 : Retour automatique au point neutre	V
4 : Consignes de sécurité et d'utilisation	V	L – PLAQUES INDICATRICES	
5 : Déclaration de conformité / Marquage CE / Marquage E	V	1 : Plaque de capacité / Tableau de Charges	V
6 : Notice d'instruction	V	2 : Plaques constructeur	V
7 : Rapport de vérification	V	3 : Plaques et pictogrammes de sécurité	V
B – CHASSIS		D – DISPOSITIFS D'ARRET	
1 : Mécano soudure	V	1 : Clapets de sécurité (2)	VF
2 : Boulonnerie	V	2 : Limiteur de pression	VF
3 : Articulations	VF	E – DISPOSITIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE	
4 : traverses, longerons, faux chassis	V	1 : Efficacité du/des dispositif(s) mis en place	VF
C – EQUIPEMENT			
1 : Mécano soudure	V		
2 : Articulations Axes Bagues	V		
3 : Boulonnerie	V		
4 : Vérin(s) d'équipement	V		
5 : Liaisons et raccords	V		
6 : Protections	V		

RAPPEL DE LA SIGNIFICATION DES LETTRES "E", "F", "V" et "SO" DANS LE TABLEAU PRECEDENT :

- **"F" = Fonctionnement**, signifie vérification de fonctionnement, il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.
- **"V" = Visuel**, signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.
- **"SO" = Sans Objet**, signifie que le matériel examiné n'est pas concerné (absence du dispositif d'origine).
- **"E" = Essai avec charge**, signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instruction ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.